ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

routes nationales

Question écrite n° 6233

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la campagne d'abattage qui va concerner la destruction de 176 tilleuls et 28 platanes en bordure de la RN 113 et qui touche les communes de Cadaujac, Martillac, Saint-Médard-d'Eyrans, Ayguemortes, Les Graves, Beautiran, Portets, Barsac. L'annonce de cette campagne n'a pas manqué d'émouvoir la population, d'autant que l'ampleur des travaux annoncés auront une durée de trois ans. Beaucoup craignent que l'abattage annoncé soit plus conséquent que prévu et ne comprennent pas que, même si l'étude phytosanitaire - d'ailleurs mal expliquée - décelait de graves problèmes, il n'ait pas été possible de soigner, consolider et sauvegarder ces arbres qui embellissent le paysage et participent à son originalité entre Cadaujac et Preignac. Il lui demande donc de vouloir bien lui confirmer que toutes les solutions, après l'étude phytosanitaire, ont bien été recherchées avant d'en arriver à l'abattage annoncé et que dans le plus mauvais des cas, un remplacement arbre pour arbre sur le territoire des communes concernées a bien été prévu par les services de l'Etat.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec attention, de la question concernant la campagne d'abattage de 204 arbres le long de la RN 113. Elle répond en étroite collaboration avec le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer dont les services ont en charge la gestion de ces arbres. En préalable, il est notable que les plantations d'arbres d'alignement constituent un paysage quasi emblématique des paysages français et occupent une place continuellement réaffirmée depuis cinq siècles. La force et la multiplicité de cette forme paysagère originale qui s'est imposée le long de routes doivent permettre de lui conserver une place dans le paysage routier contemporain. Les plantations de la RN 113 entre Bordeaux et Langon ont été inscrites dans le contrat de plan Etat-région 2000-2006, dans le cadre du plan régional d'aménagements de sécurité. En effet, plusieurs sections de la RN 113 ont été répertoriées comme zones d'accumulation d'accidents : 149 accidents et vingt-deux morts entre 1993 et 1998, sur trois sections dont le linéaire cumulé fait moins de quarante kilomètres. Une étude globale d'aménagement est donc en cours. Elle a démarré en 2000 par le recensement des arbres : 1 558 arbres ont été répertoriés entre Bordeaux et Langon. Un avant-projet de protection a abouti à la mise en place de barrières de sécurité dans certaines sections. L'étude s'est poursuivie par un diagnostic phytosanitaire, réalisé par un cabinet indépendant, le cabinet Airial, de Morcenx. Celui-ci a mis en évidence le très mauvais état de 204 arbres. De plus, deux arbres sont tombés pendant l'été 2002, sans causer d'accident. Après leur chute, il a été constaté qu'une bonne partie de leur tronc était creux, ce qui les avait fortement fragilisés. Une campagne d'abattage a donc été programmée sur trois ans pour permettre d'éviter ce type de risque. Elle sera accompagnée de travaux d'élagage des arbres restant en place. Ces 204 arbres seront donc abattus en raison de leur état phytosanitaire incompatible avec les impératifs de la sécurité routière. Les communes concernées ont été sollicitées par la direction départementale de l'équipement, afin de déterminer avec elles les lieux de replantation possibles. Parallèlement à ces abattages, l'étude d'aménagement global se poursuit par une étude paysagère qui devrait se terminer dans le courant du premier trimestre 2003. Elle débouchera sur un plan de gestion qui permettra de

conserver un paysage de qualité le long de cette route. En conclusion, il apparaît que l'abattage de ces arbres est la première étape d'une gestion durable qui tient compte non seulement des problèmes de sécurité et d'état sanitaire des arbres mais aussi des paysages concernés. L'ensemble du plan de gestion sera présenté à la commission départementale des sites, perspectives et paysages, conformément à la circulaire n° 85-42 du 31 mai 1985.

Données clés

Auteur : M. Philippe Dubourg
Circonscription : Gironde (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6233
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4115
Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1407